



Communiqué de presse

Mercredi 19 novembre

CHANGEMENT D'APPLICATION POUR LE STATIONNEMENT : FLOWBIRD DEVIENT EASYPARK

La Ville de Montluçon souhaite informer les usagers qu'un changement d'application mobile pour la gestion du stationnement payant entre en vigueur, suite au rachat de Flowbird Group et d'EasyPark Group, par le groupe Arrive.

L'application Flowbird jusqu'ici utilisée est remplacée par l'application EasyPark.

Les titulaires d'un compte Flowbird peuvent utiliser les mêmes identifiants pour se connecter à EasyPark, sans aucune démarche supplémentaire.

À cette occasion, il est bon de rappeler les trois moyens de paiement existants pour le paiement de son stationnement à Montluçon :

- À l'horodateur, en monnaie ou par carte bancaire, sans frais de gestion
- Par abonnement, disponible sur : <https://montlucon.e-habitants.com>, accessible notamment depuis le site de la Ville de Montluçon, sans frais de gestion
- Via l'application mobile EasyPark, il est possible de régler son stationnement à l'heure ou souscrire à un abonnement. À noter : l'application applique toutefois des frais de gestion, conformément aux clauses EasyPark.

À propos de l'abonnement :

Que l'on réside ou que l'on travaille à Montluçon, les formules d'abonnement permettent de stationner plus facilement et sereinement. L'abonnement permet notamment de stationner jusqu'à 7 jours consécutifs, conformément au Code de la route, sur une place orange ou verte.

Les abonnements sont renouvelables et doivent être réglés chaque mois ou, à l'année.

La souscription, faite en ligne à l'adresse suivante : <https://montlucon.e-habitants.com> n'est pas soumise aux frais de gestion, la Ville de Montluçon n'appliquant pas de frais supplémentaires pour stationner.

Pour plus d'informations sur le stationnement à Montluçon, rendez-vous sur le site de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.montlucon.com/connaitre-ma-mairie/stationnement/>